

Compte- rendu de la réunion thématique
Du 22 mai 2024

Thématique : Plan de Déplacements Urbain (PDU)

Madame Hélène Pauliat, Présidente du Conseil de développement ouvre la séance, remercie les participants pour leur présence. Conformément aux engagements pris lors du Conseil de développement du 29 avril, cette réunion traitera du PDU de Limoges Métropole : Présentation générale de la politique des mobilités de Limoges métropole, les projets de limoges métropole, échanges avec la salle.

Madame la Présidente propose que les échanges se fassent au fil de l'eau.

Le compte-rendu de la séance plénière du 29 avril a été adressé à l'ensemble des membres tardivement. Madame la présidente souhaite savoir si chacun a pu en prendre connaissance, s'il y a des observations et s'il peut être mis à l'approbation de l'assemblée. Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

La parole est cédée à Madame Fauquemberg, Directrice des Mobilités de Limoges Métropole, pour présenter le power-point (cf annexe) support à la présentation du PDU de Limoges Métropole.

1 – La politique des mobilités de Limoges Métropole

L'objectif n'est pas d'opposer les modes de transport mais de les rééquilibrer en donnant leur juste place à chaque mode sur l'espace public.

P. 13 : Concernant les bornes d'installation, une borne a été inaugurée dernièrement devant le parc des sports de Beaublanc. Il y en aura plusieurs dans la ville de Limoges et les communes de la 1^{ère} couronne. 105 bornes pour 210 points de charge sont prévus. Elles pourront avoir des caractéristiques différentes selon les besoins. A minima, on comptera une borne par commune sur l'espace public.

Questions et remarques des membres

⇒ *Transports en commun*

• Certains membres font remonter l'inexistence de bus dans le secteur Puy Mery au nord de la commune du Vigen en limite de Feytiat. Il y aurait un besoin au vu du nombre important de logements sociaux localement ainsi qu'à Feytiat et Romanet n'est qu'à 2km.

Pour ce secteur, la directrice des mobilités leur indique que c'est une offre de service de transport à la demande qui est en place mais va faire remonter cette remarque à laquelle la plus grande vigilance sera réservée.

Madame Pauliat, présidente du conseil de développement, interroge la directrice sur la pertinence de tenter une expérimentation (sur quelques mois) afin de se rendre compte s'il y a vraiment un réel besoin.

Cette proposition va donc être étudiée par la direction des Mobilités et remontée aux élus.

Post-Réunion : après vérification, le cœur du quartier de Puy Méry n'est pas desservi par une ligne de bus régulière en raison de voiries non suffisamment calibrées ; la ligne 44 passe à proximité avec des arrêts positionnés sur la RD704a. Le transport à la demande (Télobus) permet donc d'offrir une alternative aux habitants du secteur, en réservant son déplacement à l'avance. Un nouveau logiciel de gestion du transport

à la demande va être mis en place courant 2024 afin de simplifier les démarches des utilisateurs et réserver son trajet une demi-heure à l'avance.

Monsieur Thalamy, élu référent du collège des acteurs du développement local du conseil de développement et Maire de la commune d'Aureil, souligne que le but de la réunion est de faire remonter un certain nombre de remarques et souligne que le rythme pour les transports ne peut être mené de la même façon dans toutes les communes.

Il fait part de son expérience dans sa commune avec la création d'une ligne Aureil Express (arrivée en 10 mn à Limoges) à la demande des habitants pour donner suite à des besoins. Au fil des mois, et au vu du peu de fréquentation, le bus de 50 personnes a été remplacé par un de 20 personnes. Il y a 8 mois, il a demandé l'arrêt de cette ligne car c'était un bus qui fonctionnait presque quasiment à vide.

- Une question est posée pour savoir s'il y a des associations qui prennent en considération les inquiétudes des usagers qui prennent le bus. Est-ce qu'il y a des consultations de prévues ?

Dans le cadre de la réorganisation du réseau, la concertation a été de mise et une enquête a été réalisée via internet. 800 réponses ont été collectées avec diverses remarques qui ont été étudiées.

⇒ Pôle d'échange multimodal (PEM) aux Casseaux

Pour Mme Pauliat, il aurait été opportun de faire ce PEM au moment de la réorganisation et de la construction de ce site, car à ce jour, l'emprise au sol est très importante.

L'emplacement prévu pour ce PEM sera devant le Mc Do.

Un membre demande si la nouvelle passerelle sera intégrée sur ce PEM. Il lui est répondu négativement et cela ne rentre pas dans le PEM.

⇒ Aménagements cyclables

- Pour un membre, il est proposé des utilisations de vélos mais il n'y a pas de parc. Ce qui le surprend aussi c'est la disproportion entre le réalisé (20km) et l'objectif (400km). Au bout de combien d'années l'objectif sera-t-il atteint ?

Il lui est précisé que d'ici 2030, 100 km seront effectués. C'est une question budgétaire sachant que le budget dédié a été quadruplé ces cinq dernières années.

- Un autre membre aimerait connaître les itinéraires et demande s'ils seront, comme à la Bastide, simplement matérialisés avec un marquage au sol, principe assez simple et rapide selon lui.

En réponse, il est expliqué que les aménagements cyclables sont différents d'un secteur à l'autre ; tout dépend de l'aménagement de la rue. Il est précisé que la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) impose, lors de travaux de voirie, d'intégrer des aménagements cyclables mais, certaines fois, ce n'est pas possible.

- Un membre s'interroge car l'objectif était d'améliorer l'aménagement cyclable et il demande si les utilisateurs sont consultés.

Mme Fauquembergue indique qu'il y a un travail mensuel fait avec Véli Vélo (seule association cycliste à Limoges) avec une présentation de tous les projets car ils doivent aussi donner leur avis.

- Concernant l'évolution de la part modale, il est très difficile de comptabiliser le nombre de vélos sur les voies vertes et les aménagements cyclables. Depuis peu, il a été mis des boucles au sol, à certains endroits, pour comptabiliser. Au fur et à mesure, d'autres boucles seront installées.

- Pour 2025, une enquête « ménage/déplacements » va être prévue afin de connaître leur pratique, ce qui permettra d'évaluer les nouvelles parts modales.

- Un membre est étonné de la circulation des vélos dans les sens interdits car pour lui, à certains endroits, c'est très dangereux.

Il est précisé que c'est la loi. Le code de la route prévoit le contre sens cyclable. La Ville de Limoges a fait le choix du marquage au sol. Si un endroit est considéré comme dangereux, c'est le Maire qui décide du contre sens cyclable ou non.

⇒ Handibus

Un membre demande s'il est prévu des choses pour Handibus car il n'y a pas assez de fréquence par manque de disponibilités des véhicules. Cela entre-t-il dans la politique des transports de Limoges Métropole ?

Il lui est répondu affirmativement et précisé qu'il y a 7 véhicules. Il y a eu beaucoup d'annulations de dernières minutes sur ce service.

Une évolution est prévue car un travail sur le renouvellement de contrat avec la STCLM est en cours avec notamment l'achat d'un logiciel pour réserver ses voyages en lien avec Télébus.

Certains membres s'interrogent sur l'utilisation d'un logiciel par les personnes âgées.

La directrice les rassure en leur précisant que dans la population vieillissante, beaucoup sont très à l'aise avec l'informatique et les logiciels (ce qui a été confirmé lors du passage du guide horaire version papier en version dématérialisée).

⇒ Accessibilité

-Difficultés pour les fauteuils roulants et poussettes pour l'accès aux transports.

-Lors des travaux, tous les usagers vont être impactés car les arrêts seront reportés avec une difficulté pour certains de les mettre en accessibilité.

2 – Les projets de mobilités de Limoges Métropole

Il existe 17 fiches actions et 62 mesures dont 38 en cours et 2 de réalisées.

Mme Pauliat demande s'il serait possible d'avoir une liste pour connaître le détail.

La directrice des mobilités transmettra donc une liste.

- Le SDIAC est consultable sur le site internet de Limoges Métropole.

- Les lignes BHNS : un gros linéaire sur Limoges sera mis en place. A certains endroits, des aménagements cyclables seront le long des voies BHNS ; à d'autres secteurs, ce sera sur la voie BHNS mais qui sera plus large.

- Un travail est aussi fait sur la marche à pied et le piéton : le confort, la qualité... Un schéma directeur « piéton » va être lancé l'an prochain.

3 – Echanges et questions diverses

- Mme Pauliat remercie pour cette présentation et pour l'information générale aux membres du Conseil de développement. Une séance dédiée au BHNS sera programmée d'ici juillet.

Elle souligne aussi que pour le BHNS, à un moment donné, il faut choisir. Il y a un certain nombre d'options qui ont été prises et il faut s'y tenir. Il faut vraiment avoir une rigueur dans le déploiement des projets afin d'avancer plus rapidement.

- Tram-train :

Un membre est favorable au Tram Train et aimerait savoir s'il y a un projet commun.

Mme Fauquembergue précise que des discussions ont lieu depuis un certain temps avec le collectif BSP sur ce sujet. Un travail se fait mais, pour le moment, il n'y a rien de lancé et d'officialisé.

Le Collectif B.S.P (Bon Sens Paysan), qui est porteur du projet Tram Train, précise que le BHNS et la refonte du réseau ne représentent qu'une partie des déplacements urbains et qu'il faut prendre en compte tous les moyens de locomotion, en incluant le train et en prenant en compte la Région.

Sur le ferroviaire, il y a du retard, le ferroviaire ce sont des temps longs. Il faut le prendre en compte dès maintenant et l'intégrer car c'est complémentaire.

Il propose, lors d'une réunion à venir, de présenter le volet ferroviaire à l'assemblée de façon à poser une bonne fois la démarche, les objectifs et les complémentarités naturelles qui s'opèrent entre train-trolley-bus-vélos.

• *Invitations de tiers aux prochaines réunions :*

- Suite à la demande d'un membre de convier la directrice de l'association ASDU (Association Sans Diagnostic et Unique) concernant la circulation des handicapés, Mme Pauliat demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord. Une réponse affirmative est donnée.

L'objectif de cette association est d'apporter une aide technique et morale aux familles confrontées aux anomalies du développement et syndromes malformatifs sans diagnostic.

-le représentant du collectif BSP propose aussi qu'un représentant de Véli-Vélo puisse être invité à une prochaine réunion. Pas d'objection à cette proposition.

La séance est levée à 20H10.